

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020  
COMPTE RENDU

-----

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. HELLO, Mme BEAUJOUAN, M. FAVENNEC, Mme ROUX, M. COTTARD, Mme COURCHE, MM. BERTRAND, GAILLARD, Mme LEBRUN, M. NOURICHARD, Mme MAIZERET, M. DACHER, Mme PEIGNEY, M. LECLERCQ, Mme COLBOC, M. FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN.-**

**Etaient excusés : MM. COURSEAUX (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), PREVEL, Mme MAILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COMBE (pouvoir donné à Mme LEROY), Mmes VAL (pouvoir donné à Mme STIL), MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ).-**

**formant la majorité des membres en exercice**

Mme MAIZERET a été élue secrétaire.

-----

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en mémoire de Monsieur Jonathan GUERIN, Vice-Président du SRAC. La cérémonie aura lieu le 13 juillet prochain.

### **COMMUNICATIONS**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal :

- de la prochaine date à retenir :

- 14 juillet : cérémonie au monument aux morts à 10h
- des travaux réalisés au niveau du terrain de football afin d'empêcher l'installation des gens du voyage
- de la démission de Monsieur PREVEL, Adjoint
- des dates des prévisionnelles des prochaines séances du Conseil municipal : 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

Délibération n°42/2020 : ELECTIONS SENATORIALES – Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
--

Vu :

- le code électoral et notamment les articles L283 et suivants et R131 et suivants,
- le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales,  
Compte-tenu que le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après appel de candidatures, se présentent :

Sur la liste du groupe « Saint Romain demain » :

TITRE	Prénom	NOM
Monsieur	Olivier	COMBE
Madame	Carole	STIL née VATTIER
Monsieur	Sylvain	COURSEAUX
Madame	Marie-Pascale	LEROY
Monsieur	Vincent	HELLO
Madame	Stéphanie	MAILLARD née DETOUT
Monsieur	Yann	FAVENNEC
Madame	Laure	BEAUJOUAN
Monsieur	Bernard	COTTARD
Madame	Christelle	ROUX née FEUILLOLEY
Monsieur	Nicolas	BERTRAND
Madame	Emmanuelle	COURCHE née LECOQ
Monsieur	Nicolas	GAILLARD
Madame	Céline	VAL
Monsieur	Maxence	NOURICHARD
Madame	Marie-Hélène	LEBRUN née DUMONT

Sur la liste du groupe "Saint Romain nous rassemble":

TITRE	Prénom	NOM
Madame	Valérie	COUTANCE née GRENET
Monsieur	Claude	FOUACHE
Madame	Marie-Christine	COLBOC née REVET
Monsieur	Nicolas	BOUTIN

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

A déduire : bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 25

**Sont élus délégués** en vue des élections sénatoriales :

Liste des candidats du groupe "Saint Romain demain" avec 20 voix

- Monsieur Olivier COMBE
- Madame Carole STIL
- Monsieur Sylvain COURSEAUX
- Madame Marie-Pascale LEROY
- Monsieur Vincent HELLO
- Madame Stéphanie MAILLARD
- Monsieur Yann FAVENNEC
- Madame Laure BEAUJOUAN
- Monsieur Bernard COTTARD
- Madame Christelle ROUX

- Monsieur Nicolas BERTRAND
- Madame Emmanuelle COURCHE

Liste des candidats du groupe " Saint Romain nous rassemble" avec 5 voix

- Madame Valérie COUTANCE
- Monsieur Claude FOUACHE
- Madame Marie-Christine COLBOC

**Sont élus suppléants** en vue des élections sénatoriales :

Liste des candidats du groupe "Saint Romain demain" avec 20 voix

- Monsieur Nicolas GAILLARD
- Madame Céline VAL
- Monsieur Maxence NOURICHARD
- Madame Marie-Hélène LEBRUN

Liste des candidats du groupe " Saint Romain nous rassemble" avec 5 voix

- Monsieur Nicolas BOUTIN

Délibération n°43/2020 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – Election des membres
--

A la demande de Madame le Maire, Madame LEROY, Adjointe, rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 17 juin 2020 le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre de membres du C.C.A.S. à 16.

Parmi ces 16 membres, 8 sont issus du Conseil Municipal et doivent être élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des huit membres issus du Conseil municipal devant composer le C.C.C.A.S.

Le Maire demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

Une liste commune a été constituée :

Candidats de la liste « Saint Romain demain » :

Madame Marie-Pascale LEROY, Adjointe au Maire,  
Madame Christelle ROUX, Conseillère Municipale déléguée,  
Madame Marie-Hélène LEBRUN, Conseillère Municipale,  
Madame Agathe MAIZERET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Bernard COTTARD, Conseiller Municipal délégué,  
Madame Véronique PEIGNEY, Conseillère Municipale,

Candidats de la liste « Saint Romain nous rassemble »:

Monsieur Hubert LECLERCQ, Conseiller municipal  
Madame Marie-Christine COLBOC, Conseillère Municipale.

Le vote s'est déroulé à bulletins secrets.

Nombre de votants : 26

Suffrages exprimés : 26

Sont ainsi déclarés élus en qualité de Membres élus du C.C.A.S.:

Madame Marie-Pascale LEROY, Adjointe au Maire,  
Madame Christelle ROUX, Conseillère Municipale déléguée,  
Madame Marie-Hélène LEBRUN, Conseillère Municipale,  
Madame Agathe MAIZERET, Conseillère Municipale,  
Monsieur Bernard COTTARD, Conseiller Municipal délégué,  
Madame Véronique PEIGNEY, Conseillère Municipale,  
Monsieur Hubert LECLERCQ, Conseiller municipal  
Madame Marie-Christine COLBOC, Conseillère Municipale.

Délibération n°44/2020 : SEMINOR –La Cour Fortin – Projet de réalisation de 22 logements -  
demande de garantie d'emprunt

A la demande de Madame le Maire, Madame BOUFAGHER, Directrice Générale de la société SEMINOR, présente le dossier

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 2298 du Code civil ;  
Vu le Contrat de Prêt N° 110457 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE NORMANDIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

DECIDE :

1) d'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 807 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 110457 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2) la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3) le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Délibération n°45/2020 : SEMINOR – Résidence Jean Pellot -Transfert de patrimoine -  
demande de garantie d'emprunt

A la demande de Madame le Maire, Madame BOUFAGHER, Directrice Générale de la société SEMINOR, présente le dossier

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 108397 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE NORMANDIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE :

1) d'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 158 350,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 108397 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2) la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3) le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

*La séance a été levée à 19h33.*

La secrétaire de séance,  
Agathe MAIZERET